

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Mode d'emploi simplifié

Toutes collectivités compétentes sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du CGCT, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, mais aussi de révision ou de modification sont concernées par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention du préfet de votre département, en sa qualité d'autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I CE.

L'objectif de cette procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

Pour plus d'explication se reporter à la note d'accompagnement.

À renseigner par la personne publique responsable

Questions générales

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Communauté de Communes du Genevois	

Zonages concernés par la présente demande	
Les zones d' assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;	Oui
Les zones relevant de l' assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;	Oui
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;	Non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	Non

Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)

Le but du zonage de l'assainissement collectif est de mettre en adéquation les besoins de développement urbanistique du territoire et les moyens de traitement des eaux usées de la population.

Aujourd'hui les systèmes de traitement des eaux usées, via le collectif, est sous-dimensionné, tandis que le milieu, généralement impropre à l'infiltration, est saturé et ne peut plus accepter de rejet.

Ce zonage permet de présenter aux communes les problématiques liées à l'assainissement du territoire et de mettre en place un plan de travaux pour palier au problème de sous-dimensionnement de l'assainissement. Ce document pourra également être opposable pour toute demande d'urbanisme, pour lesquelles le service d'assainissement n'a pas, actuellement, la capacité à traiter.

Caractéristiques des zonages et contexte

1. Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?	non
•Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?	Aucune
•Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre	24.7 ha au total, réparti : 4.2 ha en court terme 7.6 ha en moyen terme 12.9 ha en long terme
1. Quel est le territoire concerné ?(joindre une carte du périmètre) Territoire de la communauté de communes du Genevois, 17 communes.	
2. Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ? Si PLUi, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) :	Chaque commune possède son PLU (liste en Annexe 1)
•Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ?	
•Si le(s) document(s) est/sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche?	
1. La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?	Non, elle intervient après un projet de territoire
Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :	
Le zonage de l'assainissement collectif intervient après les modifications des PLU des communes du Genevois. Ces dernières modifications ont été réalisées sous l'impulsion de la communauté de communes, après la réalisation du projet de territoire, afin de limiter les zones ouvertes à l'urbanisme. Le souhait est de limiter la croissance démographique à 2 % au cours des 20 prochaines années, pour que cette augmentation démographique puisse être absorbé par les services du territoire (eau, assainissement, transport en commun, écoles...). Le zonage intervient en faveur de cet objectif.	
2. Le(s) PLUi/PLU/carte communale, en vigueur, font/fait-il(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ? ¹	Non
3. Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement ² , étude sur les eaux pluviales,...) ont-t-elles été, ou seront-t-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?	Oui
Préciser ces études :	
Diagnostic des réseaux d'assainissement :	
Communes de Archamps, Bossey et Collonges-sous-Salève : Décembre 2012 _ Réalités Environnement	
Communes de Chevrier, Vulbens, Dingy-en-Vuache, Valleiry : Décembre 2012 _ Réalités Environnement	
Commune de Viry : Mai 2015 _ Réalités Environnement	
Communes de Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly : Juillet 2015 _ Réalités Environnement	
Commune de Saint-Julien-en-Genevois : Décembre 2020 _ Réalités Environnement	
Étude de refonte de l'assainissement collectif : Bassin du Rhône _ Octobre 2021 _ Montmasson	

¹ Selon le décret n°2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

² Attention : à ne pas confondre avec le schéma d'assainissement selon l'article L2224-8 du CGCT.

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
4. Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?	Non
5. Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant : <ul style="list-style-type: none"> • d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a-t-il été réalisé ? • d'une zone conchylicole ? • d'une zone de montagne ? • d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ? • d'un périmètre de protection des risques d'inondations ? 	Non Non Oui Oui Oui
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) Liste en Annexe 2	
1. Le territoire dispose-t-il : <ul style="list-style-type: none"> • de cours d'eau de première catégorie piscicole ? • de réservoirs biologiques selon le SDAGE ? 	NON Non
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)	
1. Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que : <ul style="list-style-type: none"> • Natura 2000 ? • ZNIEFF1 ? • Zone humide ? • Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ? • Présence connue d'espèces protégées ? • Présence de nappe phréatique sensible ? 	Oui Oui Oui Oui Oui Oui
Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie) Liste des zones environnementales sensibles en Annexe 3 Autres :	
1. Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais) ³ des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)? <ul style="list-style-type: none"> • Nom de la(des) Masse(s) d'eau superficielle : _____ • Nom de la(des) Masse(s) d'eau souterraine: _____ Si souhaité, vous pouvez préciser un niveau de qualité issu des point(s) de référence(s) nationaux connu(s), ou selon d'autres données à préciser (biblio, mesures locales)	Liste en Annexe 4
2. Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur : <ul style="list-style-type: none"> • Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ? • Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ? • Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ? 	Oui Non Oui
Préciser lesquelles : SAGE de l'Arve (2018) SCOT du Genevois (2014-2024)	

³ L'information se trouve sur le site <http://www.eaufrance.fr> ou <http://www.lesagencesdeleau.fr/>

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
Autres :	
1. Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?	Oui
Précisez : Le territoire de la communauté de communes du Genevois connaît une forte augmentation démographique depuis quelques années, en étant sous l'aire d'affluence de la métropole de Genève, en Suisse. Cela se traduit par un développement de zones d'activités mais aussi d'habitations. La CCG et ses communes souhaitent encadrer cette évolution démographique à 2 %/an, par la modification (récente) des PLU des communes, mais aussi par le zonage assainissement.	
2. Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire?	Séparatif ⁴
Autres :	
3. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	Oui
4. Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?	Non

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?	Non
2. Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées ⁵ ?	Oui
3. Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés • Sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés? • Les non-conformités ont-elles été levées ? • Sont-elles en cours d'être levées?	Les contrôles des ANC sont en cours de réalisation Les non-conformités sont en cours d'être levées
1. Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif?	Non, seules les règles d'implantation générale s'appliquent
2. La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ? Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ?	Oui Non
3. Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?	Oui
Si oui, lesquels : Rejet en milieu hydraulique superficiel dans la limite de sa capacité d'accueil, selon l'arrêté préfectoral du 26 Décembre 2003.	
4. La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge ⁶ ? • Par temps sec ? • Par temps de pluie ? • De façon saisonnière ?	Oui Oui Oui Non

⁴ Séparatif : un réseau d'eaux usées strictes, voire parfois complété d'un réseau d'eaux pluviales strictes

⁵ Selon le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

⁶ référence réglementaire pour estimer la surcharge : les valeurs limites de l'arrêté du 22 juin 2007, et (parce qu'il peut être plus restrictif) les valeurs limites définies dans l'arrêté préfectoral propre à la station d'épuration (ou au système d'assainissement)

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
<p>1. Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU)?</p> <p>Lesquelles :</p>	Oui
<p>2. Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,..) ?</p> <p>• Par une cohérence topographique entre les zones collectées ?</p> <p>• Autres :</p>	Oui Oui

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
<p>1. Existe-t-il des risques ou enjeux liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ? • de ruissellement ? • de maîtrise de débit ? • d'imperméabilisation des sols ? <p>Lesquels :</p>	Oui – non Oui – non Oui – non Oui - non
<p>1. Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?</p> <p>Lesquelles :</p> <p>Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?</p>	Oui - non
<p>2. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?</p>	Oui – non Si oui, fournir si possible une carte.
<p>3. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?</p>	Oui – non Si oui, fournir si possible une carte.
<p>4. Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ?</p> <p>Si oui, lesquelles ?</p>	Oui - non
<p>5. Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion)?</p>	Oui - non
<p>6. Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau?</p>	Oui - non

⁷ 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ? • Selon quelle fréquence ? • Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	Oui – non Oui - non
1. Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	Oui – non
2. Avez-vous subi des • coulées de boues? • glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux? • Autres :	Oui – non Oui - non
1. Votre territoire fait-il parti : • d'un SAGE en déficit eau ? • d'une Zone de Répartition des Eaux ?	Oui – non Oui – non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	Oui - non
2. L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ? Des prescriptions ont-elles été proposées ? Si oui, lesquelles ?	Oui – non Oui - non
3. La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? Si oui lesquels et pour quel objectif ?	Oui - non
4. Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ? Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ?	Oui – non Oui - non

Autoévaluation (facultatif)

Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?

Expliquez pourquoi :

Le zonage assainissement a été réalisé après de nombreuses études urbanistiques (PLU, SCoT...) et environnementales. Il complète les documents urbanistiques déjà en place au niveau communal et intercommunal ; et justifie des choix de limiter l'ouverture à l'urbanisation. Ce zonage a également pour objectif d'acter les travaux nécessaires à la mise à niveau du service assainissement afin de renforcer la protection des milieux récepteurs et de l'environnement.
Aussi, la réalisation d'une évaluation environnementale ne semble pas indispensable pour la communauté de commune.

A..... Le.....

ANNEXE 1

Liste des PLU

Commune	Code INSEE	PLU			
		Date du PLU	Dernière modification	Validation par la commune	Remarques
Archamps	74016	10/12/2019	-	oui	Une modification viens d'être lancée concernant l'emprise au sol des nouvelles constructions
Beaumont	74031	27/02/2018	18/02/2020	oui	Allégement prévu l'année prochaine, mais rien lancé pour le moment
Bossey	74044	Carte communale			
Chenex	74069	02/10/2018			
Chevrier	74074	09/01/2020			
Collonges-sous-Salève	74082	09/07/2017	31/01/2019		
Dingy-en-Vuache	74101	11/04/2017	08/07/2019	oui	fait par Artelia
Feigères	74124	11/07/2013	16/07/2015	oui	ras
Jonzier-Epagny	74144	30/11/2017	30/06/2020		
Neydens	74201	28/11/2017	14/01/2020	oui	pas avant 1 an
Présilly	74216	14/06/2018		oui	ras
Saint-Julien-en-Genevois	74243	14/06/2017		oui	modification en cours, sur le règlement + la mise en forme/lisibilité de la cartographie.
Savigny	74260	12/11/2020			
Valleiry	74288	21/12/2017			
Vers	74296		06/09/2019		ras
Viry	74309	28/01/2020	05/10/2020	oui	
Vulbens	74314	20/03/2019	18/09/2019		

Articulation des documents

Le zonage de l'assainissement collectif intervient après les modifications des PLU des communes du Genevois. Ces dernières modifications ont été réalisées sous l'impulsion de la communauté de communes, après la réalisation du projet de territoire, afin de limiter les zones ouvertes à l'urbanisme. Le souhait est de limiter la croissance démographique à 2 % au cours des 20 prochaines années, pour que cette augmentation démographique puisse être absorbé par les services du territoire (eau, assainissement, transport en commun, écoles...).

Le zonage assainissement intervient en faveur de cet objectif.

Liste des études

Diagnostic des réseaux d'assainissement :

- Communes de Archamps, Bossey et Collonges-sous-Salève : Décembre 2012 _ Réalités Environnement
- Communes de Chevrier, Vulbens, Dingy-en-Vuache, Valleiry : Décembre 2012 _ Réalités Environnement
- Commune de Viry : Mai 2015 _ Réalités Environnement
- Communes de Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly : Juillet 2015 _ Réalités Environnement

• ANNEXE 2

Liste des périmètres de captage :

Code_ins	Abandonné	Commune	Nom de l'installation	Type d'eau	Usage	Actif	Type d'eau	Exploitant	DUP	Avis hydrogéol
7400024	non	ANDILLY	Feigères-Les Salles - Thouvet	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	20/07/1983	20/05/1982
74000671	non	ARCHAMPS	Archamps - La Drize	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	17/05/2005	23/02/1997
74003094	non	ARCHAMPS	Archamps - Les Places	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	17/05/2005	23/02/1997
74000087	oui	BEAUMONT	Salève - La ravine (St Julien)	Souterraine	AEP	SUSPENDU	Résurgence karstique	CCG	-	20/07/1995
74000581	non	BEAUMONT	Beaumont - Les crêts	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	16/06/1994	25/09/1981
74000582	non	BEAUMONT	Beaumont - pichat (sapins)	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	16/06/1994	25/09/1981
74000583	non	BEAUMONT	Beaumont - Solitude (Pralet)	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	16/06/1994	25/09/1981
74002206	non	BEAUMONT	Neydens - Moisin	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	15/09/1995	03/12/1993
74000584	oui	BEAUMONT	Beaumont -Frémillon	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	16/06/1994	25/09/1981
74000219	non	BOSSEY	Bossey - Creux du Mulet	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	15/01/2009	10/04/1997
74000609	non	CHAUMONT	Rambaud	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CHAUMONT	13/07/2011	26/12/1997
74000610	non	CHAUMONT	Pré du Feu	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CHAUMONT	13/07/2011	26/12/1997
74000611	non	CHAUMONT	Vernay	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CHAUMONT	13/07/2011	26/12/1997
74000616	non	CHAUMONT	Moto-cross	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CHAUMONT	13/07/2011	26/12/1997
74000667	non	CHENEX	Chenex - Bois du Mont Ouest	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	29/10/1986	30/04/1984
74000666	oui	CHENEX	Chenex - Bois du Mont Est	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	29/10/1986	30/04/1984
74001431	non	CHEVRIER	Chevrier - La Touvière	Souterraine	AEP	OUI	Galerie Visitable	CCG	05/06/2002	03/02/1999
74000218	oui	COLLONGES-SOUS-SALEVE	Bossey - Bellevue	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	-	10/04/1997
74000132	non	COLLONGES-SOUS-SALEVE	Collonges	Souterraine	AEP	OUI	Puits	CCG	11/03/1994	15/10/1992
74000213	non	COLLONGES-SOUS-SALEVE	Bossey - La Montagne	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	15/01/2009	10/04/1997
74000245	non	COLLONGES-SOUS-SALEVE	Collonges - Les carrières (Paray)	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	16/12/1999	10/04/1997
74002276	non	COLLONGES-SOUS-SALEVE	Collonges - Carrousel (Perouzet)	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	16/12/1999	10/04/1997
74001813	non	CRUSEILLES	Cruseilles La Douai	Souterraine	AEP	OUI	Résurgence karstique	CCP CRUSEILLES	13/01/1994	01/09/1983
74000032	non	DINGY-EN-VUACHE	Valleiry - Bloux Valleiry	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	-	15/07/1996
74001653	non	DINGY-EN-VUACHE	Dingy - Bloux-Beta	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	-	15/07/1996
74001654	non	DINGY-EN-VUACHE	Dingy - Sur le Mont	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	-	29/06/2005
74001655	non	DINGY-EN-VUACHE	Dingy _ Vuichard	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	-	29/06/2005
74001435	oui	DINGY-EN-VUACHE	Savigny - Les Plots	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	-	31/01/1996
74001656	oui	DINGY-EN-VUACHE	Dingy - Sur le Crêt Ouest	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	-	29/06/2005
74001657	oui	DINGY-EN-VUACHE	Dingy - Rozay-Delaitras	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	-	29/06/2005
74001658	oui	DINGY-EN-VUACHE	Dingy - La Geline	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	-	29/06/2005
74001659	oui	DINGY-EN-VUACHE	Dingy - Malbois Ouest	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	-	29/06/2005
74003068	oui	DINGY-EN-VUACHE	Dingy - Sur le Crêt Est	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	-	29/06/2005
74004609	oui	DINGY-EN-VUACHE	Dingy - Malbois Est	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	-	29/06/2005
74000159	non	ETREMBIERES	Les Eaux Belles	Souterraine	AEP	OUI	Résurgence karstique	Annemasse Agglo	11/10/2018	17/11/2014
74003077	non	JONZIER-EPAGNY	Jonzier - Pomery	Souterraine	AEP	OUI	Forage	CCG	03/11/2000	15/09/1996
74001086	non	MINZIER	La Chévrerie	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	MINZIER	27/07/1998	01/10/1993
74003111	non	MINZIER	Le Grand Nant	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	27/07/1998	29/05/1996
1000986	non	POUGNY	Puits de Pougny n°1	Souterraine	AEP	OUI	Puits	COMM D'AGGLO DU PAYS DE GEX	26/09/1997	27/05/1993
74001144	non	PRESILLY	Viry - Brand	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	21/11/2008	01/12/2003
74001145	oui	PRESILLY	Viry - Portier	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	21/11/2008	11/03/1996
74001823	oui	PRESILLY	Présilly La Suge	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCP CRUSEILLES	30/09/1988	01/09/1983
74002054	oui	PRESILLY	Présilly - Les Vernands	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	-	20/07/1995
74002055	non	PRESILLY	Présilly - Montaliou	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	20/03/2007	21/05/2001
74002011	non	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Ternier groupe 3-4 (St Julien)	Souterraine	AEP	NON	Puits	CCG	-	20/07/1995
74000131	oui	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Crache	Souterraine	AEP	OUI	Forage	CCG	11/03/1994	10/07/1988
74001434	oui	SAVIGNY	Savigny - Vernay	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	12/11/2012	31/01/1996
74001768	oui	VERS	Vers - La Thievrerie	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	-	28/01/2004
74001141	non	VERS	Viry - Menu	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	21/11/2008	11/03/1996

Code_ins	Abandonné	Commune	Nom de l'installation	Type d'eau	Usage	Actif	Type d'eau	Exploitant	DUP	Avis hydrogéol
74001142	non	VERS	Viry -Jacquet	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	21/11/2008	01/12/1988
74001767	non	VERS	Vers - Prés de Bis F1	Souterraine	AEP	OUI	Forage	CCG	20/12/2017	21/10/2010
74004713	non	VERS	Vers - Le Mont	Souterraine	AEP	OUI	Source (drain 20m)	CCG	20/12/2017	21/10/2010
74004560	oui	VERS	Vers - Chez Buet	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	-	28/01/2004
74001129	oui	VIRY	Viry - Pralon	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	21/11/2008	11/03/1996
74001130	oui	VIRY	Viry - Duperrier	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	21/11/2008	11/03/1996
74001143	oui	VIRY	Viry - Catry	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	21/11/2008	11/03/1996
74001128	non	VIRY	Viry - Veigy	Souterraine	AEP	OUI	Forage	CCG	22/01/1993	01/12/1988
74000033	oui	VULBENS	Vulbens - Les Vernes	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	-	10/08/1992
74001700	oui	VULBENS	Vulbens - Les Tattes	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	-	11/05/1984
74001701	oui	VULBENS	Vulbens - Fontaine Froide	Souterraine	AEP	NON	Résurgence karstique	CCG	-	11/05/1984
74001703	oui	VULBENS	Vulbens - La Scie	Souterraine	AEP	NON	Source (drain 20m)	CCG	-	11/05/1984
74004050	non	VULBENS	Matailly - Mossey 1	Souterraine	AEP	OUI	Forage	CCG	18/12/2015	24/09/2013
74004648	non	VULBENS	Vulbens - Les Pommiers	Souterraine	AEP	OUI	Forage	CCG	06/06/2007	31/05/2003

xxx	Captage actif
xxx	Captage abandonné

Zone de Montagne :

Commune	INSEE	Zone Montagne Agricole	Zone Montagne Urbaine
Archamps	74016	oui	oui
Beaumont	74031	oui	oui
Bossey	74044	non	non
Chênex	74069	oui	non
Chevrier	74074	oui	oui
Collonges-sous-Salève	74082	oui	oui
Dingy-en-Vuache	74101	oui	oui
Feigères	74124	non	non
Jonzier-Epagny	74144	oui	non
Neydens	74201	non	non
Présilly	74216	oui	oui
Saint-Julien-en-Genevois	74243	non	non
Savigny	74260	oui	oui
Valleiry	74288	non	non
Vers	74296	oui	oui
Viry	74309	non	non
Vulbens	74314	oui	non

• ANNEXE 3

Zone Environnementale :

Type de Zone	Nom de la Zone	Situation dans le Genevois	Code d'identification	Particularité	Communes concernées
Arrêté de protection de biotope	LE BIOLAY	Sud	FR3800789	-	Neydens
Arrêté de protection de biotope	LA FEUILLÉE	Ouest	FR3800960	-	St Julien en Genevois
Arrêté de Protection de Biotope (APPB)	CHAMP VAUTIER	Nord	FR3800785	-	Chevrier
Arrêté de Protection de Biotope (APPB)	Crêt Du Puits Et Teppes De La Repentance	Nord-Ouest	FR3800217	-	Viry
Arrêté de Protection de Biotope (APPB)	L'Etournel	Nord	FR3800430	-	Vulbens Chevrier
Arrêté de Protection de Biotope (APPB)	Vigne Des Pères	Centre	FR3800479	-	Viry
Natura 2000	Etournel et defilé de l'Ecluse	Nord	FR8201650	Habitats	Vulbens Viry Chevrier
Natura 2000	Massif du Mont Vuache	Sud-Ouest	FR8201711	Habitats	Vulbens Viry Savigny Dingy-en-Vuache Chevrier
Natura 2000	Le Salève	Sud-Est	FR8201712	Habitat	Saint Julien-en-Genevois Collonges-sous-Salève Bossey Beaumont Présilly Neydens Archamps
Natura 2000	Etournel et defilé de l'Ecluse	Nord	FR8212001	Oiseaux	Vulbens Viry Chevrier
Natura 2000	Massif du Mont Vuache	Sud-Ouest	FR8212022	Oiseaux	Vulbens Viry Savigny Dingy-en-Vuache Chevrier
Nature Ordinaire NatO (Nature Ordinaire)	Vergers de hautes tiges du Salève	lieu-dit "La Combe"	-	-	Bossey
RED (Réseau Ecologique Départemental)	Massif du Salève	englobe Est de la commune	-	-	Bossey
Terrain géré (location, convention de gestion) par un Conservatoire d'espaces naturels	TEPPES DE LA REPENTANCE	Nord-Ouest	FR4505560	-	Viry
Terrain géré (location, convention de gestion) par un Conservatoire d'espaces naturels	VIGNE DES PERES	Centre	FR4505561	-	Viry
ZH	Les Granges de briant Nord	Ouest	74ASTERS0050		Chênex
ZH	Bloux Est	Ouest	74ASTERS0087		Dingy-en-Vuache
ZH	Le Plot	Nord-Ouest	74ASTERS0452		Savigny
ZH	Murcier Nord-Est	Nord-Est	74ASTERS0454		Savigny
ZH	d'Huffins	Nord	74ASTERS0570		Neydens
ZH	La Piollière Nord / Etang de la Piollière	Nord-Est	74ASTERS0572		Archamps
ZH	La Gouille au Loup / Le Beulet Nord-Est	Sud-Ouest	74ASTERS0573		Archamps
ZH	Marais de l'Etournel	Nord	74ASTERS0709		Vulbens
ZH	Salève Grand Piton	Sud	74ASTERS0996		Beaumont
ZH	Salève Petit Pommier	Nord-Est	74ASTERS1006		Beaumont
ZH	Maison Neuve sud-sud-ouest	Sud-Ouest	74ASTERS1067		Vers
ZH	Chez Buet Nord-Est / 150 m à l'Ouest du point coté	Sud-Est	74ASTERS1068		Vers
ZH	La Boutique Nord / Champs des Moulins Sud-Est	Nord	74ASTERS1290		Chênex
ZH	Le Vernay	Ouest	74ASTERS1291		Chênex
ZH	Chef-lieu Nord-Est / au Sud du point coté 433 m	Est	74ASTERS1293		Chevrier
ZH	Bois aux Reynauds / 250 m au Nord-Ouest de la born	Nord-Est	74ASTERS1301		Jonzier-Epagny
ZH	Sur les Mules Nord-Ouest / 100 m au Sud-Est du poi	Nord	74ASTERS1302		Jonzier-Epagny
ZH	Prés Recoup / Les crêts Nord-Ouest	Nord-Est	74ASTERS1303		Jonzier-Epagny
ZH	Chez Buet Ouest / Mont de Sion Nord-Est	Sud-Ouest	74ASTERS1330		Vers
ZH	Les Plambois Sud-Est / au Sud de la pépinière	Sud-Ouest	74ASTERS1379		St Julien en Genevois
ZH	Les Plambois Ouest / au Sud-Est du point coté 493	Sud-Ouest	74ASTERS1380		St Julien en Genevois
ZH	Les Plambois Sud-Ouest / au Sud de la réserve coll	Sud-Ouest	74ASTERS1381		St Julien en Genevois
ZH	Matailly Nord-Nord-Ouest	Nord-Ouest	74ASTERS1387		Valleiry
ZH	Gratteloup Nord / 300 m au Sud-Ouest de la borne 4	Nord-Est	74ASTERS1388		Valleiry
ZH	Bois Desert / Gouille à Félix / 50 m au N du pc 47	Nord-Ouest	74ASTERS1396		Viry
ZH	Malagny Sud-Est / 250 m au Sud du point coté 450 m	Nord-Ouest	74ASTERS1397		Viry
ZH	La Côte Nord-Est / 150 m au Nord de l'élevage avic	Est	74ASTERS1398		Viry
ZH	La Côte Nord-Est / 150 m au Nord de l'élevage avic	Est	74ASTERS1398		Viry
ZH	La Côte Nord-Ouest / 100 m au Nord du point coté 5	Est	74ASTERS1399		Viry
ZH	Les Morennes Nord / Bloux Sud-Est	Ouest	74ASTERS1616		Dingy-en-Vuache

Type de Zone	Nom de la Zone	Situation dans le Genevois	Code d'identification	Particularité	Communes concernées
ZH	Bois Manget Sud / 200 m au Nord-Ouest du point cot	Nord	74ASTERS1696		Vulbens
ZH	Le Pralet	Ouest / Sud-Ouest	74ASTERS1793		Beaumont
ZH	Chez Marmoux	Nord-Est	74ASTERS1795		Beaumont
ZH	Chef-lieu Nord / 200 m au Sud	Nord-Ouest	74ASTERS1894		Dingy-en-Vuache
ZH	Grange Tournier	Est	74ASTERS2054		Collonges-sous-Salève
ZH	Crevin sud / au Sud du château	Ouest	74ASTERS2059		Bossey
ZH	Crevin Est / lac Noir	Ouest	74ASTERS2060		Bossey
ZH	La Tatte Ouest / la saisiaz Nord	Est	74ASTERS2061		Bossey
ZH	Prés Feiges	Nord-Ouest	74ASTERS2062		Chênex
ZH	Terrasses de Genève	Nord-Est	74ASTERS2159		Collonges-sous-Salève
ZH	La Saisiaz	Sud-Ouest	74ASTERS2160		Bossey Collonges-sous-Salève
ZH	La Tatte ESE	Est	74ASTERS2162		Bossey
ZH	La Tatte Est	Est	74ASTERS2163		Bossey
ZH	Bois de la Praille / 210 m au Sud-Est du point cot	Ouest	74ASTERS2223		Viry
ZH	Les Granges Sud-Ouest / 250 m au SO du château	Ouest	74ASTERS2224		Viry
ZH	Bois du Ban / les Essertons	Sud-Est	74ASTERS2225		Viry
ZH	Pré-Colombier	Sud-Est	74ASTERS2379		Savigny
ZH	Charmont / Pré Magnin Est / Champs Dioguet Nord-Est	Nord-Est	74ASTERS2380		Savigny
ZH	Sur le Mont	Nord-Ouest	74ASTERS2650		Jonzier-Epagny
ZH	Sources du Fornant sud	Nord-Ouest	74ASTERS2651		Jonzier-Epagny
ZH	Source du Fornant – le moulin Sud-Ouest	Nord-Est	74ASTERS2652		Savigny Jonzier-Epagny Dingy-en-Vuache
ZH	Savigny Est	Est	74ASTERS2653		Savigny
ZH	Pré de Novéry	Ouest	74ASTERS2654		Jonzier-Epagny
ZH	Le Moulin Nord	Sud-Est	74ASTERS2655		Savigny
ZH	Bois du Mont Ouest	Ouest	74ASTERS2658		Dingy-en-Vuache
ZH	La Perravasse Ouest	Sud-Ouest	74ASTERS276		Archamps
ZH	Olliet Nord-Est	Nord-Ouest	74ASTERS2834		Savigny
ZH	Les chavannes Sud	Sud-Est	74ASTERS2835		Savigny
ZH	le Bouchet	Sud-Est	74ASTERS2836		Savigny
ZH	Mikerne Ouest	Sud-Est	74ASTERS3179		Présilly
ZH	La Tuilière Sud-Ouest	Nord-Ouest	74ASTERS3180		Présilly
ZH	Proche du Chef-Lieu	Est	74ASTERS3181		Beaumont
ZH	Les Crêts	Sud	74ASTERS3182		Beaumont
ZH	Mares de l'Agnellu	Sud-Est	74ASTERS3183		Feigères
ZH	Grossaz Est	Ouest	74ASTERS3185		Feigères
ZH	Norcier Ouest	Nord-Ouest	74ASTERS3186		St Julien en Genevois
ZH	Casino de St-Julien Sud-Sud-Est	Sud-Est	74ASTERS3187		St Julien en Genevois
ZH	Les Mouilles de Neydens	Sud	74ASTERS3188		Neydens
ZH	Le Biolay, bordure de l'A41	Sud-Ouest	74ASTERS3189		Neydens
ZH	Les Douves Ouest	Nord-Est	74ASTERS3190		Archamps
ZH	Etang du Technopôle	Sud-Ouest	74ASTERS3191		Archamps
ZH	Les Essaies Ouest	Centre	74ASTERS3192		Archamps
ZH	Chez Servant Sud	Centre	74ASTERS3193		Archamps
ZH	Golf de Bossey	Ouest	74ASTERS3194		Bossey
ZH	le Pommier Sud	Sud-Ouest	74ASTERS3202		Archamps
ZH	Chevrier Ouest	Centre	74ASTERS3244		Chevrier
ZH	Champ Vautier Nord	Nord	74ASTERS3245		Chevrier
ZH	Les Foliasses Nord	Nord	74ASTERS3246		Chevrier
ZH	La Chavanne	Ouest	74ASTERS3247		Dingy-en-Vuache
ZH	L'Alouette Est	Ouest	74ASTERS3248		Dingy-en-Vuache
ZH	Chez Gaymard	Ouest	74ASTERS3249		Dingy-en-Vuache
ZH	Chez les Duvernay Est	Sud	74ASTERS3250		Dingy-en-Vuache
ZH	Bloux Sud-Ouest	Ouest	74ASTERS3251		Dingy-en-Vuache
ZH	Champ Fans Nord	Sud	74ASTERS3252		Dingy-en-Vuache
ZH	Dingy-en-Vuache Nord-Ouest	Nord	74ASTERS3253		Dingy-en-Vuache
ZH	Bloux Nord-Est	Ouest	74ASTERS3254		Dingy-en-Vuache
ZH	La Chavannes Nord	Sud-Ouest	74ASTERS3255		Vulbens
ZH	Forêt de Moissei Sud	Nord-Est	74ASTERS3256		Vulbens
ZH	Provin Sud-Est	Sud-Ouest	74ASTERS3257		Vulbens
ZH	Bois Manget	Nord	74ASTERS3258		Vulbens
ZH	Bois Manget Sud	Nord	74ASTERS3259		Vulbens
ZH	Forêt de Collogny	Nord	74ASTERS3260		Vulbens
ZH	Forêt de Collogny N	Nord	74ASTERS3261		Vulbens
ZH	Maigy ouest	Nord	74ASTERS3262		Vulbens

Type de Zone	Nom de la Zone	Situation dans le Genevois	Code d'identification	Particularité	Communes concernées
ZH	Les Vernes Sud-Est	Sud-Est	74ASTERS3263		Vulbens
ZH	Les Tattes Est	Sud-Est	74ASTERS3264		Vulbens
ZH	Le Vignollet Sud-Ouest	Ouest	74ASTERS3265		Chênex
ZH	Le Vernay Sud	Sud	74ASTERS3270		Chênex
ZH	Chez Berthet Sud	Ouest	74ASTERS3271		Valleiry
ZH	Le Grand Pré	Est	74ASTERS3272		Valleiry
ZH	Le Sitolet Ouest	Nord-Est	74ASTERS3273		Valleiry
ZH	La Châtaigneraie	Ouest	74ASTERS3274		Valleiry
ZH	Trochefoin Sud-Est	Sud-Ouest	74ASTERS3275		Viry
ZH	Les Rosats Sud	Sud-Est	74ASTERS3276		Viry
ZH	Le Fort Ouest	Est	74ASTERS3277		Viry
ZH	Bois des Ouelles Sud	Ouest	74ASTERS3278		Viry
ZH	Grossaz	Est	74ASTERS3279		Viry
ZH	Ravoir Sud-Est	Sud-Est	74ASTERS3280		Viry
ZH	la Côte Nord-Ouest	Est	74ASTERS3281		Viry
ZH	La Boutique Nord	Ouest	74ASTERS3282		Viry
ZH	Les combes Sud-Ouest	Sud-Est	74ASTERS3283		Viry
ZH	les Tattes Nord	Nord-Ouest	74ASTERS3284		Viry
ZH	Maison neuve Sud-Ouest	Sud-Ouest	74ASTERS3285		Vers
ZH	Maison neuve	Centre	74ASTERS3286		Vers
ZH	Bacchus Nord	Est	74ASTERS3287		Vers
ZH	La Touvière Nord	Ouest	74ASTERS3288		Vers
ZH	Rippe nors-est	Est	74ASTERS3840		Viry
ZH	Sur le Mont Nord	Nord-Ouest	74ASTERS3843		Jonzier-Epagny
ZH	les Granges Sud	Nord	74ASTERS3844		Jonzier-Epagny
ZH	Sur les Mules Nord	Nord	74ASTERS3845		Jonzier-Epagny
ZH	Prés Recoup Nord Ouest	Nord-Est	74ASTERS3846		Jonzier-Epagny
ZH	Savigny Sud	Sud-Est	74ASTERS3847		Savigny
ZH	Presle	Sud-Est	74ASTERS3848		Savigny
ZH	Moulin Decombe Sud	Sud-Est	74ASTERS3849		Savigny
ZH	Bois aux Reynauds S-E	Nord-Est	74ASTERS3850		Jonzier-Epagny
ZH	les Granges Sud-Ouest	Nord	74ASTERS3851		Jonzier-Epagny
ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)	Haute chaîne du Jura	-	RA 14	-	Viry Savigny Dingy-en-Vuache Chevrier
ZNIEFF 1	PRAIRIE DE CHAMP VAUTIER	Nord	820030579		Chevrier
ZNIEFF 1	Pinède et prairies à molinie sur argile du Crêt de puits et des Teppes de la Repentance	Nord-Ouest	820030580		Viry
ZNIEFF 1	L'ETOURNEL	Nord	820030581		Vulbens Chevrier
ZNIEFF 1	MONTAGNE DU VUACHE ET MONT DE MUSIÈGE	Sud-Ouest	820030582		Vulbens Savigny Dingy-en-Vuache Chevrier
ZNIEFF 1	Le Salève	Sud-Est	820031536		Présilly Neydens Collonges-sous-Salève Bossey Beaumont Archamps
ZNIEFF 1	Marais de la Rippe	Est	820031769		Viry
ZNIEFF 1	RUISSEAU DU FORNANT	Ouest	820031770		Savigny
ZNIEFF 1	BOIS D'OGNY	Sud-Ouest	820031809		St Julien en Genevois
ZNIEFF 1	MARAIS ALCALIN DE PENTE AU SUD DE LA ROUTE DE BLOUX	Est	820031823	-	Dingy-en-Vuache
ZNIEFF 2	ENSEMBLE FORME PAR LA HAUTE CHAINE DU JURA, LE DEFILE DE FORT-L'ECLUSE, L'ETOURNEL ET LE VUACHE	Nord	820003706		Vulbens Viry Valleiry Savigny Dingy-en-Vuache Chevrier Chênex
ZNIEFF 2	Mont Salève	Sud-Est	820031547		Présilly Neydens Collonges-sous-Salève Bossey Beaumont Archamps

● ANNEXE 4s

Masses d'eau superficielles

Nom de la masse d'eau superficielle	Code	Qualité écologique	Qualité physico-chimique	Communes concernées
Ruisseau de Chênex	FRDR11394	OMS	Bon état	Chênex Valleiry Viry
Le Ternier	FRDR11189	OMS	Bon état	Archamps Beaumont Neydens Présilly Saint-Julien-en-Genevois
La Laire	FRDR10451	OMS	Bon état	Feigères Vers Viry
L'Aire et La Folle	FRDR557	OMS	Bon état	Beaumont Feigères Neydens Présilly Saint-Julien-en-Genevois
La Drize	FRDR12112	OMS	Bon état	Bossey Collonge-sous-Salève
Le Rhône	FRDR2000	OMS	Bon état	Chevrier Dingy-en-Vuache Valleiry Vulbens
Le Fornant	FRDR541b	OMS	Bon état	Jonzier-Epagny Savigny

Masses d'eaux souterraines

Nom de la masse d'eau souterraine	Code	Quantitatif	Qualité physico-chimique	Communes concernées
Domaine Sédimentaire du Genevois et du Pays de Gex	FRDG517	Bon état	Bon état	Archamps Beaumont Bossey Chênex Chevrier Collonges-sous-Salève Dingy-en-Vuache Feigères Neydens Présilly Saint-Julien-en-Genevois Valleiry Vers Viry Vulbens
Formation variée de l'avant pays savoyard dans le BV du Rhône	FRDG511	Bon état	Bon état	Archamps Beaumont Bossey Chevrier Collonges-sous-Salève Dingy-en-Vuache Jonzier-Epagny Présilly Savigny Vers Vulbens
Formation fluvio-glaciaire nappe profonde du Genevois	FRDG235	Bon état	Bon état	Saint-Julien-en-Genevois Valleiry Viry